



[Sign to join us](#) | [Siyen pou rejwenn nou](#) | [Signez pour nous rejoindre](#)

Cadre politique pour une transition efficace et équitable

La transition en Haïti laisse tomber les femmes et les filles, en violation d'obligations légales claires et des meilleures pratiques. Le gouvernement de transition néglige le leadership des femmes, les considérations politiques spécifiques aux femmes et les priorités du mouvement des femmes. L'absence de femmes disposant d'un droit de vote au sein du Conseil présidentiel de transition (CPT) n'est qu'un exemple - flagrant - de cette tendance. Une nouvelle ministre de la Condition féminine et des Droits des femmes qui tente de modifier et de diluer le mandat du ministère en l'éloignant de la promotion des droits des femmes et des filles en est une autre. Cette exclusion et cette négligence sexistes renforcent les schémas historiques de discrimination et violent les droits des femmes et des filles haïtiennes. Elles gaspillent également l'une des ressources les plus riches d'Haïti et compromettent l'efficacité et la durabilité de la transition.

Déplorant ces échecs persistants et profondément préoccupées par leur impact sur le succès de la transition en Haïti, nous, organisations féministes et de droits humains basées en Haïti et dans le monde entier, exigeons des mesures urgentes pour garantir les droits des femmes et des filles dans le cadre de la transition en Haïti. À cette fin, nous présentons ce Cadre politique pour une transition efficace et équitable, qui (i) identifie les droits humains applicables et les principes connexes à l'aune desquels toutes les politiques et actions futures doivent être mesurées et (ii) fournit des recommandations pour des changements de politique immédiats conformes à ces principes.

Principes directeurs

I. Les femmes et les filles haïtiennes ont droit à la dignité, à l'égalité des droits et à une protection efficace en vertu du droit haïtien et international, y compris le droit à une participation égale à la vie publique de leur nation. La Constitution haïtienne incarne explicitement un engagement en faveur des droits humains, de "l'égalité des sexes, de la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale" et "assure aux femmes une représentation dans les instances de pouvoir et de décision qui doit être conforme à l'égalité des sexes et à l'équité des genres". Elle garantit en outre les droits politiques et civils sans distinction de sexe et réserve aux femmes un minimum de 30 % de tous les rôles publics et de toutes les opportunités politiques (articles 17, 17-1, 31-1-1). Haïti est également partie à de nombreux traités internationaux sur les droits humains qui consacrent les droits humains des femmes, notamment (i) l'égalité, (ii) la non-discrimination, (iii) l'absence de violence, (iv) la pleine participation politique, et (v) l'accès à la justice et aux opportunités économiques. La Constitution haïtienne (art. 276-2) convertit ces obligations directement en droit haïtien, abrogeant toutes les dispositions contraires.

II. Centrer le leadership et les besoins spécifiques des femmes est une meilleure pratique établie pour les transitions affectées par les conflits, reflétant la reconnaissance empirique que lorsque les femmes sont incluses, les résultats sont plus efficaces et durables. L'Agenda pour les femmes, la paix et



[Vèsyon kreyòl](#) | [English version](#) | [Version française](#)

Siyen isit la | Sign here | Signez ici

la sécurité (WPS) reconnaît explicitement les impératifs de (i) garantir la participation active des femmes à la résolution des conflits, à la consolidation de la paix et à l'élaboration des transitions nationales, et (ii) centrer les besoins et priorités spécifiques des femmes pendant le conflit, à sa suite, et dans le cadre des efforts de transition (y compris la réinstallation, la réintégration et la reconstruction). Dans le contexte spécifique d'Haïti, les femmes jouent depuis longtemps un rôle transformateur dans la préparation et la réponse aux crises et aux catastrophes naturelles, dans la mobilisation pour les réformes démocratiques et dans la promotion des droits humains, tout en étant confrontées à des obstacles plus importants à l'engagement public. Elles constituent l'une des meilleures ressources d'Haïti et doivent être incluses dans tous les aspects de la transition actuelle. Le non-respect des droits des femmes et des filles haïtiennes nuit à la stabilité et à la prospérité du pays dans son ensemble.

III. Une transition efficace doit s'attaquer aux graves inégalités et discriminations historiques dont sont victimes les femmes et les filles haïtiennes dans la vie publique et domestique, en violation de leurs droits. De nombreuses lois, politiques et institutions haïtiennes sont inégalitaires et discriminatoires. Les femmes sont marginalisées dans la direction du gouvernement, la participation politique et l'élaboration des politiques. Elles ont moins accès à l'éducation, au financement, à l'emploi formel, aux recours juridiques et à d'autres opportunités et institutions sociales et économiques et font l'objet de discriminations dans ces domaines. Elles sont la cible de discriminations, de harcèlements et de violences explicites. Les activités de plaidoyer et les services axés sur l'autonomisation ou la protection des femmes et la promotion de leurs droits sont chroniquement sous-financés et marginalisés. Ces inégalités ne violent pas seulement les droits des femmes, elles sont aussi à l'origine de l'instabilité sociale en Haïti. Pour accroître durablement la stabilité en Haïti, il faut rompre avec cette histoire de discrimination et d'inégalité.

IV. Les femmes et les filles d'Haïti ont le droit de vivre à l'abri de la violence publique et privée et d'avoir des recours utiles contre cette violence. Ce principe reflète la volonté mondiale d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que la nécessité de prévenir et de traiter les violences sexuelles liées aux conflits, conformément à l'agenda de la SPM. Les inégalités entre les sexes ont engendré une violence sexiste endémique en Haïti, notamment une violence politique destinée à empêcher les femmes de participer pleinement à la vie publique et de plaider en faveur d'un changement du statu quo violent. La crise actuelle a vu une augmentation spectaculaire de l'incidence et de la brutalité des violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles. Par ailleurs, la violence liée au sexe et d'autres formes de discrimination réduisent encore davantage l'accès des femmes aux espaces publics et aux ressources. Les recours en cas de VBG et d'autres préjudices liés au genre sont rares et les institutions haïtiennes, y compris le système judiciaire et les ministères concernés, n'ont pas voulu ou pu établir des priorités, financer et mettre en œuvre des réponses appropriées. La crise actuelle a exacerbé ces préjudices sexospécifiques, qui violent tous les droits des femmes et des filles haïtiennes.

V. Afin de respecter ces obligations en matière de droits humains, la participation et le leadership des femmes haïtiennes doivent être matérialisés, renforcés et dotés de ressources suffisantes, et les considérations sexospécifiques reflétant les priorités du mouvement des femmes haïtiennes doivent être érigées en priorités politiques. Les obligations légales susmentionnées nécessitent des mesures de mise en œuvre concrètes. L'incapacité des acteurs nationaux et internationaux à intégrer les besoins et le leadership des femmes haïtiennes a empêché la réalisation de progrès durables



[Vèsyon kreyòl](#) | [English version](#) | [Version française](#)

Siyen isit la | *Sign here* | *Signez ici*

dans la lutte contre les inégalités structurelles. L'une des manifestations de cet échec est l'inclusion symbolique des femmes dans le gouvernement, sans leur accorder l'autorité significative et les ressources adéquates nécessaires pour faire avancer concrètement les droits des femmes. Une autre manifestation de cet échec est l'absence chronique de priorité accordée aux besoins des femmes, qui se traduit par un financement limité, l'absence de programmes et de services spécialisés et une faible volonté politique de réformer les lois et les pratiques inégalitaires ou discriminatoires. Des déficiences programmatiques et politiques plus subtiles considèrent les femmes uniquement comme des victimes et non comme des décideurs, des leaders et des agents de changement, ou assimilent à tort la présence de femmes à un engagement en faveur d'un programme axé sur les femmes. Un exemple récent est la nomination d'une ministre transitoire de la condition féminine et des droits de la femme qui n'a pas de liens matériels avec le mouvement des femmes haïtiennes, qui a joué un rôle déterminant dans la création de ce ministère pour faire progresser les droits de la femme. Le ministre a déjà proposé de transformer le ministère pour qu'il se concentre sur la famille, ce qui, selon le mouvement, diluera son objectif de faire progresser les droits des femmes et des filles. Un autre exemple est l'habitude de limiter les programmes et les financements destinés aux femmes à la fourniture de services, à l'exclusion du soutien à la mobilisation politique des femmes et à la défense de leurs intérêts dans le cadre des réformes structurelles. Le décalage entre l'élaboration des politiques et les priorités des communautés concernées est encore exacerbé par l'exclusion fréquente des perspectives reflétant des expériences croisées telles que la pauvreté, l'éducation, la langue, la géographie, l'âge et l'organisation au niveau local. Il en résulte un affaiblissement du mouvement des femmes, une réduction de la capacité de la société à se concentrer sur les changements structurels nécessaires et des efforts mal orientés. Le fait de ne pas centrer le leadership et les priorités des femmes haïtiennes favorise également la cooptation et les abus. Les exemples incluent des nominations symboliques de femmes déconnectées des priorités féministes ou, dans le pire des cas, corrompues et redevables d'intérêts conflictuels.

Recommandations

Les organisations féministes et de défense des droits humains soussignées, basées en Haïti et dans le monde entier, exigent la mise en œuvre urgente des Principes ci-dessus, qui incarnent des obligations légales bien établies en vertu de la Constitution, des lois et des traités ratifiés d'Haïti, ainsi que les meilleures pratiques pour leur mise en œuvre. Nous recommandons les actions spécifiques et les priorités politiques suivantes, chacune d'entre elles devant être interprétée en fonction du contenu de l'ensemble de ce Cadre :

1. Appliquer pleinement la Constitution d'Haïti, les normes internationales en matière de droits humains, et les meilleures pratiques pour les transitions affectées par les conflits incarnées par l'Agenda WPS en veillant à ce que les femmes soient des participantes à part entière et égales dans toutes les activités de consolidation de la paix, de transition et de reconstruction. Cela nécessite un effort actif pour inclure la contribution et le leadership des femmes d'une manière qui soit cohérente avec les priorités et les intérêts des femmes haïtiennes dans leur ensemble et non pas comme des jetons. Sous réserve de ces considérations et des recommandations 3 et 6, un *minimum de 30 %* de toutes les nominations de ministres, directeurs généraux et autres hauts fonctionnaires, ainsi que tous les autres postes d'autorité dans les espaces et organes chargés des délibérations, de la prise de décision, de la mise en œuvre et de la surveillance doivent être occupés par des candidates qualifiées. Le respect de ce minimum doit



s'accompagner d'une stratégie délibérée visant à atteindre l'équité totale requise par la Constitution. Le plus urgent est de respecter le seuil de 30 % pour les institutions ministérielles et de suivi, ainsi que pour les entités chargées d'organiser les élections, comme le Conseil électoral provisoire (CEP).

2. Guidées par la Recommandation 1, les autorités de transition doivent particulièrement renforcer la participation des femmes au prochain processus électoral à tous les niveaux, de la mise en place du CEP à l'installation des représentants élus, afin de s'assurer que les postes élus reflètent la composition de la population haïtienne. L'exigence constitutionnelle selon laquelle au moins 30 % des candidats politiques doivent être des femmes doit être respectée à tous les niveaux du gouvernement. La prévention et la lutte contre la violence politique fondée sur le sexe doivent être considérées comme une priorité absolue.
3. Appliquer pleinement la Constitution d'Haïti, les normes internationales en matière de droits humains et les meilleures pratiques pour les transitions touchées par un conflit, telles qu'elles sont définies dans l'agenda de la SPM, en mettant l'accent, dans chaque projet, sur les facteurs qui ont un impact distinct sur les femmes et les filles, en particulier (i) la capacité des femmes à façonner le processus politique et à y prendre part, notamment en tant que responsables politiques, observatrices, candidates et électrices ; (ii) les besoins distincts en matière de sécurité et d'accès à la justice, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles et politiques ; et (iii) l'accès à l'économie et l'autonomisation. Un engagement envers ces principes devrait être attendu de tous les acteurs publics et ne devrait pas être relégué aux femmes dirigeantes, avec des évaluations de performance qui suivent de près ces objectifs spécifiques pour toutes les entités et tous les fonctionnaires du gouvernement.
4. Investir explicitement dans l'égalité à long terme des femmes par le biais de changements législatifs, institutionnels et politiques, accompagnés d'un financement adéquat et durable. En particulier, veillez à ce que les capacités institutionnelles, les services et les mécanismes de responsabilité soient suffisants pour répondre aux besoins spécifiques des femmes, y compris (i) une protection efficace contre la violence liée au sexe et la justice, (ii) la réduction de la discrimination et de la violence politique, et (iii) le soutien à l'autonomisation économique. Veiller à ce que les mécanismes de transition et de reconstruction, y compris la Commission vérité, justice et réparations, tiennent pleinement compte des expériences, des défis et des besoins spécifiques des femmes, y compris l'accès à la justice pour les préjudices causés par des acteurs étrangers, tels que l'exploitation et les abus sexuels. À cette fin, (i) réserver au moins 30 % des postes de direction de la Commission et des programmes de reconstruction à des femmes, (ii) budgétiser un financement adéquat dédié aux questions affectant spécifiquement les femmes et les filles, (iii) veiller à ce que les impacts distincts sur les femmes et les filles soient pris en compte dans tous les sujets et programmes au-delà de la violence sexuelle, et (iv) sous réserve en particulier des recommandations 5 et 6, exiger une consultation formelle avec les organisations de femmes - en particulier celles dirigées par des femmes haïtiennes et s'organisant au niveau local - pour chaque élément de la planification et de la mise en œuvre connexe. À court terme, renforcez les mécanismes existants. Cela nécessite, par exemple, un budget approprié pour le Ministère de la Condition Féminine et des Droits de la Femme, qui depuis des années ne reçoit que 0,1% du budget haïtien pour promouvoir le bien-être de 52% de la population haïtienne. Une autre action immédiate consisterait à renforcer les unités de police spécialisées dans la lutte contre la violence liée au sexe, ce



[Vèsyon kreyòl](#) | [English version](#) | [Version française](#)

Siyen isit la | Sign here | Signez ici

qui inclut (i) une formation spécifique sur l'assistance aux survivants de la violence liée au sexe tenant compte des traumatismes, (ii) des procédures améliorées garantissant une enquête et des poursuites rapides et efficaces sur toute allégation de violence liée au sexe, en tenant compte de la sécurité des survivants et d'une communication efficace avec ces derniers, (iii) des fournitures et des ressources médico-légales, médicales et autres adéquates pour mener à bien les enquêtes et les poursuites correspondantes, et (iv) un suivi efficace, la collecte de données ventilées par sexe et l'ajustement des politiques, le cas échéant, en étroite consultation avec les défenseurs des survivants et d'autres représentants concernés du mouvement des femmes.

5. Sous réserve notamment de la recommandation 6, centrer les priorités et les approches définies par le mouvement des femmes haïtiennes, en particulier les organisations dirigées par des femmes haïtiennes et celles qui s'organisent au niveau de la base. Assurer un soutien financier et autre aux organisations de femmes existant en Haïti, en particulier à celles qui se consacrent au changement politique. Centrer activement leur expertise dans les délibérations politiques, le suivi et le contrôle, ainsi que dans toutes les nominations clés.
6. Chaque aspect de la transition, y compris les présentes recommandations, doit spécifiquement prendre en compte et s'efforcer de démanteler les inégalités historiques et structurelles et les pratiques contre-productives, *notamment* par les moyens suivants (i) un financement dédié et durable, (ii) une conception des programmes centrée sur les femmes haïtiennes et abordant expressément les inégalités structurelles sous-jacentes ; (iii) des délibérations politiques et des nominations gouvernementales centrées sur l'expertise et les priorités du mouvement des femmes haïtiennes et prenant explicitement en compte les impacts et les besoins distincts des femmes et des filles ; et (iv) des approches participatives et intersectionnelles qui garantissent la participation des voix historiquement exclues, y compris celles des femmes pauvres, moins formellement éduquées, rurales, ou jeunes. Les partenaires étrangers et les donateurs, en particulier, doivent accompagner les priorités du mouvement des femmes haïtiennes et éviter les pratiques néfastes passées de consultations sélectives et de financement incompatibles avec les principes de participation représentative et d'inclusion.

Organisations haïtiennes qui endossent :

1. 1804 Institute
2. Advens Optical, Inc.
3. Alternative Chance / Chans Alternativ
4. Asosyasyon Sosyal Fanm se Wozo (ASFAWO)
5. Association des Femmes de Borgne
6. Association des Femmes Rénovés de Léogâne (AFREL)
7. Association des Femmes Universitaires du Cap-Haitien Nord
8. Association des Femmes Vaillantes D'Haïti (AFVH)
9. Bra Fanm
10. Bureau des Avocats Internationaux (BAI)
11. Clinique de Recherche, d'Analyse, et d'Assistance Légale de L'École Supérieure Catholique de Droit de Jérémie (CRAALE)
12. Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP)



[Vèsyon kreyòl](#) | [English version](#) | [Version française](#)

Siyen isit la | Sign here | Signez ici

13. Consortium des Organisations du Secteur Privé de l'Éducation (COSPE) / FCH-Espwa (Fondation Communautaire Haïtienne-ESPWA [*hope*])
14. enpaK
15. Faith in Action International - Haiti
16. Fanm Deside
17. Fanm Viktim Leve Kanpe - 'Femmes Victimes, Debout' (FAVILEK)
18. Fédération des Associations Régionales Haïtiennes de la Diaspora (FAREHD)
19. Femme Idéal pour le Développement Économique et Social (FEMIDES)
20. Femmes Combattantes Avisées pour le Développement d'Haïti (FEMCADH)
21. Femmes en action contre la stigmatisation et la discrimination sexuelle (FACSDIS)
22. Fondation TOYA
23. Gran Jipon
24. Groupe d'Appui au Développement et à la Démocratie (GRADE)
25. Groupe de Recherche en Appui à la Justice aux Droits Humains (GRAJUDH)
26. Groupe de Réflexion sur Haïti (GREFH)
27. Groupe de Travail sur la Sécurité (GTS)
28. Groupement des Femmes Étoiles Brillantes (GFEB)
29. Haiti Adolescent Girls Network (HAGN)
30. Haitian Connection - Koneksyon Ayiti
31. Haitian Women's Collective (HWC)
32. Initiative Départementale contre la Traite et le Trafic des Enfants (IDETTE)
33. ITIAHaiti
34. INITIATIVE DE LA SOCIETE CIVILIERO
35. Komisyon Fanm Viktim pou Viktim (KOFATIV)
36. Konbit Peyizan Grandans (KPGA)
37. Konsèy Jenès Ayisyen
38. Kouraj
39. Koze Jèn Yo
40. La Troupe Makandal
41. Marijàn
42. Nègès Mawon
43. Nou Pap Dòmi
44. Òganizasyon Fanm Leyogàn nan Bagadè k ap lite (OFLBK)
45. Òganizasyon Fanm Vanyan Lakolin Deland (OFVLD)
46. Òganizasyon Feminis Dantò / Dantò Òganizasyon Feminis
47. Organisation Arc-en-ciel D'Haïti (ORAH)
48. Organisation des femmes engagées pour le changement de Saint du Sud (OFECaS)
49. Organisation des Femmes Modernes pour le Développement Communautaire (OFMODEC)
50. Organisation des Femmes Vaillantes de Léogâne (OFVAL)
51. Organisation FIEF
52. Organisation pour l'Émancipation des Femmes à travers l'Éducation (OEFE)
53. Organisation Progressiste pour le Développement de la Commune de Gressier (OPDCG)
54. Organisation Trans d'Haïti (OTRAH)
55. Partners in Health
56. Platfòm Comunicaciòn des Femmes (PCF)
57. Plateforme des Organisations de Femmes Haïtiennes pour le Développement (POFHAD)
58. Platform of Haitian Human Rights Organizations (POHDH)
59. PROFAMIL
60. Regroupement des Femmes Actives d'Haïti (RFAH)



[Vèsyon kreyòl](#) | [English version](#) | [Version française](#)

Siyen isit la | Sign here | Signez ici

61. Regroupement des Femmes Vaillantes de Léogâne (ReFeVaL)
62. Regroupement des Organisations de Femmes de Gressier et de Léogâne (ROFGL)
63. Regwoupman Fanm Aktif (RFA)
64. Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
65. Rêve Bleu d'Azur
66. Rezo Fanm Kapab DAYiti (REFKAD)
67. Rezo Fanm Radyo Kominotè Ayisyen (REFRAKA)
68. SAN POU SAN FANM (100% FANM)
69. Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH)
70. Union des Femmes pour le Développement de Gressier (UFEDEG)
71. Vizyon Fanm Dyanm pou Devlopman Léyogàn (VFDDL)
72. WE ARE WOMEN ORG
73. Zantray Fanm Kreyòl

Des organisations du monde entier en solidarité avec les demandes de la société civile haïtienne :

1. African Initiative of Women Human Rights Defenders (WHRD Initiative) (South Africa)
2. American Jewish World Service (AJWS) (USA)
3. Amnesty International USA (USA)
4. Anana Consultants (USA)
5. Ansara Family Fund (USA)
6. Association for Emancipation, Solidarity, and Equality of Women (ESE) (Macedonia)
7. Atelier Tisaksuk, Inc. (Haiti)
8. Black Feminist Future (BFF) (USA)
9. CAISO: Sex and Gender Justice (Trinidad and Tobago)
10. Center for Economic Policy Research (CEPR) (USA)
11. Center for Gender and Refugee Studies (CGRS) (USA)
12. Center for Human Rights & Humanitarian Law at the American University Washington College of Law (AUWCL) (USA)
13. Chrysalis Fund (USA)
14. Coalition on Violence Against Women (COVAW) (Kenya)
15. Coletivo Feminista de Autocuidado e Cuidado entre Defensoras de Direitos Humanos (Brazil)
16. Courage To Believe International (USA)
17. Creating Healthful Narratives, LLC (USA)
18. Diaspora Community Services (USA)
19. Emergency Committee for Rojava (ECR) (USA)
20. Empire Women Development Initiative (Nigeria)
21. Equality Now (global)
22. Faith in Florida (USA)
23. Family Action Network Movement (FANM) (USA)
24. Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES) (Tunisia)
25. Fòs Feminista (USA)
26. Friends of Matènwa (FoM) (USA)
27. Give To Haiti, Inc. (USA)
28. Global Justice Clinic at the New York University School of Law (USA)
29. Haitian American Foundation for Democracy (HAFFD) (USA)
30. Haitian Bridge Alliance (USA)
31. Haitian Ladies Network (USA)
32. Haiti School Project (USA)



[Vèsyon kreyòl](#) | [English version](#) | [Version française](#)

Siyen isit la | Sign here | Signez ici

33. Haiti Solidarity Network of the Northeast (HSNNE) (USA)
34. Haki Nawiri Afrika (Kenya)
35. Human Rights and Gender Justice Clinic at the City University of New York (CUNY) School of Law
36. Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH) (USA)
37. International Civil Society Working Group for the Permanent Forum on People of African Descent (PFPAD) (global)
38. Jamii Linguists (USA; Colombia)
39. MADRE (USA)
40. Manifest Haiti (USA)
41. Midnight Books (USA)
42. New England Human Rights Organization (NEHRO) (USA)
43. Okra Collective (Senegal)
44. ONG Actuelles (Côte d'Ivoire)
45. Passionists International (USA)
46. Presbyterian Church, Office of Public Witness (USA)
47. Quixote Center (USA)
48. Raising Haiti Foundation (USA)
49. Refugees International (USA)
50. Réseau des Jeunes Féministes d'Afrique de l'Ouest (RJFAO) (Africa)
51. Respire Haiti (USA)
52. Revive Your Soul Ministries, Inc. (USA)
53. Roots of Development (USA)
54. Sant La Haitian Neighborhood Center (USA)
55. Sawtche Collectif afroféministe (France)
56. Stop au Chat Noir (Africa)
57. The 360 Evolution Academy, Inc. (USA)
58. The Firedoll Foundation (USA)
59. The Human Rights Brief at the American University Washington College of Law (AUWCL) (USA)
60. They Will Need Foundation (USA)
61. True Alliance Center (USA)
62. Unitarian Universalist Service Committee (UUSC) (USA)
63. Wa Mbedmi (Senegal)
64. Wits University (South Africa)
65. Women for Peace in the World (W4PW) (Belgium)

[SIGNEZ POUR NOUS REJOINDRE](#)

Trouvez [ici](#) toutes les organisations qui soutiennent le projet.